



GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES

Syndicats d'Énergies de Bourgogne

TOUT SAVOIR SUR L'EXÉCUTION DES MARCHÉS D'ACHATS DE GAZ

des syndicats intercommunaux d'Énergies de
Bourgogne

Marché 2015-9 LOTS 1 & 2 GAZ DE BORDEAUX

1 - Relation clientèle

☛ Qui est titulaire du marché ?

Le fournisseur d'énergie **GAZ DE BORDEAUX** est titulaire des lots 1 et 2. La fourniture de gaz naturel de ce marché commence au 1^{er} janvier 2016 et ce pendant une durée de deux années.

☛ Est-ce que j'ai besoin de signer un contrat avec le fournisseur retenu ?

Non, l'attribution du marché au fournisseur et l'engagement de votre structure dans le groupement régional sont suffisants pour la contractualisation.

☛ Comment se passe le passage du tarif réglementé à l'offre de marché ?

Une fois le marché attribué, le nouveau fournisseur contacte le gestionnaire du réseau de distribution (GRDF) qui fera « basculer » les points de livraison (PDL) concernés. L'ancien fournisseur est prévenu. La « bascule » est entièrement gérée par le GRD : vous n'avez rien à faire.

☛ Mais quels sont les délais ? En cas de changement de fournisseur, n'y a-t-il pas un risque de rupture d'approvisionnement ?

Depuis 2007, les marchés du gaz et de l'électricité sont entièrement ouverts à la concurrence et les changements de fournisseur s'opèrent au quotidien sans difficulté. **Changer de fournisseur n'a aucun impact sur la continuité et la sécurité d'approvisionnement**, encadrées par les pouvoirs publics.

En cas de défaillance d'un fournisseur (faillite), c'est le gestionnaire du réseau de transport (GRT Gaz ou TIGF) qui prend le relais pendant cinq jours, puis les fournisseurs de « derniers recours » désignés par le ministère en charge de l'énergie.

☛ Distribution gaz

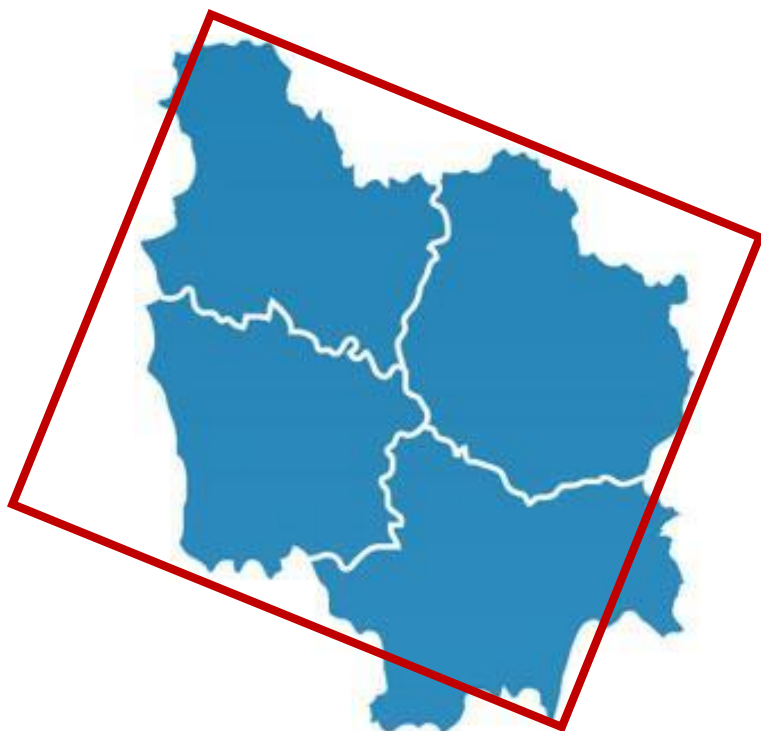
La distribution du gaz naturel est du ressort du gestionnaire de réseau, GRDF, et non du fournisseur d'énergie.

- Une coupure de gaz ? <http://infocoupure.grdf.fr/>
- Une odeur de gaz ? Dépannage 24H/24 : 0800 47 33 33

☛ Relation clientèle

Dans le cadre du marché, vous disposez d'un interlocuteur physique identifié. Vous pouvez le joindre par téléphone pendant les horaires de bureau ou par mail.

GAZ DE BORDEAUX met à disposition un interlocuteur sur la région:



Mme LABAURIE Marie-Pierre

Du lundi au vendredi : 8h00 - 17h00

Tél : 05 56 79 43 49

Email : mlabaurie@gazdebordeaux.fr

Vous pouvez aussi contacter,
pour toute question sur le marché :

M. BERGOIGNAN Jérémie

Commercial Grands Comptes

Direction Energie et Clients Professionnels

Tel. 05 56 79 41 77 Mob. 06 15 71 39 68

Fax 05 56 79 42 20

6 place Ravezies

33075 Bordeaux Cedex

www.gazdebordeaux.fr

2 - FACTURATION

☛ Coût de la molécule

Lors de la réception d'une facture, **pensez à vérifier le prix de l'énergie qui vous a été facturé**. Les prix de la molécule sont fixes sur la durée du marché.

Afin de vérifier que vous bénéficiez bien des prix du marché, observez dans la colonne « Prix / kWh » de vos factures que le prix indiqué correspond bien aux prix indiqués dans le barème de prix (voir acte de engagement du marché transmis par le SICECO à chaque membre).

Détail de votre facture N° 0000001 - en Euros (TVA acquitée sur débit - Identification TVA: FR22 502941479)

N° Compteur	Type	Débit en m ³ /h	Index précédent		Index précédent		Volume en m ³	Coefficient de conversion	Consommation en kWh
			Date	Valeur en m ³	Date	Valeur en m ³			
	LECTURE CADRAN	25	01/01/2016		15/02/2016				7 500

Comparez l'index facturé avec celui indiqué sur votre compteur. Si vous souhaitez une correction, contactez-nous le plus rapidement possible.

Abonnements	Nb jrs		Prix / mois	Montant HT	Tx TVA	Montant TVA	Montant TTC
Abonnement du 01/01/16 au 15/02/16	46		22,17	33,64	5,50	1,85	35,49

Consommations	Nb jrs	Nb kWh	Prix / kWh	Montant HT	Tx TVA	Montant TVA	Montant TTC
Consommation du 01/01/16 au 15/02/16	46	7500	0,04719	353,93	20,00	70,79	424,71

Prestations techniques GRD		Prix / mois	Montant HT	Tx TVA	Montant TVA	Montant TTC
Location compteur / poste du 01/01/16 au 15/02/16			0,00	20,00	0,00	0,00

Taxes et Contributions	Nb kWh	Prix	Prix de l'énergie	Montant TVA	Montant TTC		
TICGN du 01/01/16 au 15/02/16	7500	0,0043		6,51	39,06		
CTA du 01/01/16 au 15/02/16				4,28	5,50	0,24	4,52
TOTAL				424,40		79,38	503,78

☛ Évolution terme fixe

Le terme fixe évolue annuellement en fonction des coûts de transport et de distribution fixés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) :

- ATRT (Accès au Tiers au réseau de Transport) : révision au mois de avril
- ATRD (Accès au Tiers au Réseau de Distribution) : révision au mois de juillet

Un tableau « Calculette du Terme Fixe » est mis à votre disposition sur le site internet du SICECO afin que vous puissiez vérifier son montant : elle sera mise à jour après chaque révision des termes ATRT et ATRD.

☛ Date d'entrée décalée

Certains de vos contrats sont peut-être déjà en offre de marché chez GAZ DE BORDEAUX ou un fournisseur alternatif. Vous avez indiqué, lors de la collecte de vos données, des dates d'entrées décalées dans le marché du SICECO afin de vous éviter des pénalités de sortie anticipées. Pour valider ces dates, un ordre de service de rattachement doit être envoyé à GAZ DE BORDEAUX (voir modèle téléchargeable sur le site internet du SICECO).

🗨 Modalités de paiement

Vous disposez de plusieurs modes de paiements : virement, prélèvement automatique (nécessite une convention tripartite). Ces modalités sont à convenir entre votre structure et GAZ DE BORDEAUX. Contactez votre interlocuteur clientèle pour en savoir plus.

Pour le paiement de vos factures, vous devrez fournir à vos trésoreries certains documents du marché : votre délibération d'adhésion au groupement de commande avec l'acte constitutif signé en annexe, le Cahier des Clauses Administratives Particulières et l'Acte d'Engagement de l'accord-cadre, l'Acte d'Engagement du marché subséquent, ainsi que les notifications pour l'accord-cadre et le marché subséquent et le RIB du fournisseur. Si les contrats de votre structure sont répartis sur les lots n°1 et 2, il vous faudra fournir les actes d'engagement pour chacun des deux lots.

Ces documents, qui vous ont été transmis par courriel, ainsi que votre délibération sont accessibles sur simple demande par courriel au SICECO.

🗨 Duplicata papier

Vous pouvez, si vous le souhaitez, retrouver gratuitement l'ensemble de vos factures en format PDF sur le compte en ligne de GAZ DE BORDEAUX (voir point 3 : « Compte en ligne ») et les imprimer si nécessaire.

🗨 Évolution du périmètre

Le rattachement en cours d'exécution du marché subséquent d'un nouveau point de livraison est possible. Votre interlocuteur clientèle peut notamment vous apporter une aide concernant le raccordement au réseau d'un nouvel équipement.

Pour rattacher un PDL (Point De Livraison), vous devez vous rapprocher de GAZ DE BORDEAUX afin d'établir un ordre de service (modèle d'ordre de service pour le rattachement d'un Point de livraison disponible sur le site internet du SICECO) et le notifier au titulaire a minima trente et un (31) jours calendaires avant la date d'entrée souhaitée afin que ce dernier procède aux opérations de rattachement auprès du gestionnaire de réseau GRDF.

Le détachement, en cours d'exécution du marché subséquent, d'un point de livraison est aussi possible. Vous devez notifier le fournisseur par un ordre de service de détachement (modèle d'ordre de service pour le détachement d'un Point de livraison disponible sur le site internet du SICECO).

**Dans tous les cas, contacter votre interlocuteur clientèle
qui saura vous exposer la démarche à suivre.**

🗨 Pénalités

Pour s'assurer de la bonne exécution du marché, les membres peuvent appliquer des pénalités au titulaire.

Pour le calcul du nombre de jours de retard, il n'est tenu compte ni du jour de la date limite, ni du jour de la date réelle de remise du document.

Type	Montant	Plafond
Absence non justifiée à une réunion	50 " x nbr PDL*	2 000 " par réunion
Retard dans l'intégration d'un nouveau point de livraison (délai de 8 jours à compter de la réception de l'ordre de service de rattachement en cas de changement de fournisseur et délai de 9 jours en cas de mise en service)	10 " par jour de retard pour le lot 1 50 " par jour de retard pour le lot 2	
Retard dans la transmission des factures (le mois théorique de réception de la facture et le mois suivant sont neutralisés)	2 % du montant TTC de la facture par jour de retard	50 % du montant de la facture
Renouvellement ou non traitement d'une erreur de facturation (Gaz de Bordeaux dispose de 8 jours pour transmettre une nouvelle facture à compter de la sa contestation)	0,5 % du montant TTC de la facture par jour de retard	Montant total de la facture
Retard dans la mise à disposition des données de facturation sous un format numérique de type tableur .XLS (délai de 2 jours ouvrés après l'édition de la facture)	50 " par jour de retard	50 % du montant de la facture
Retard dans la mise à disposition des factures au format PDF (délai de 2 jours ouvrés après l'édition de la facture)	50 " par jour de retard	25 % du montant de la facture
Retard dans la mise à disposition du feuillet récapitulatif annuel (délai de 2 jours ouvrés après l'édition de la facture)	100 " par jour de retard	2 000 "
Retard non justifié dans l'optimisation des coûts d'accès au réseau de distribution (à compter d'une constatation écrite)	10 " x nbr PDL par jour de retard	

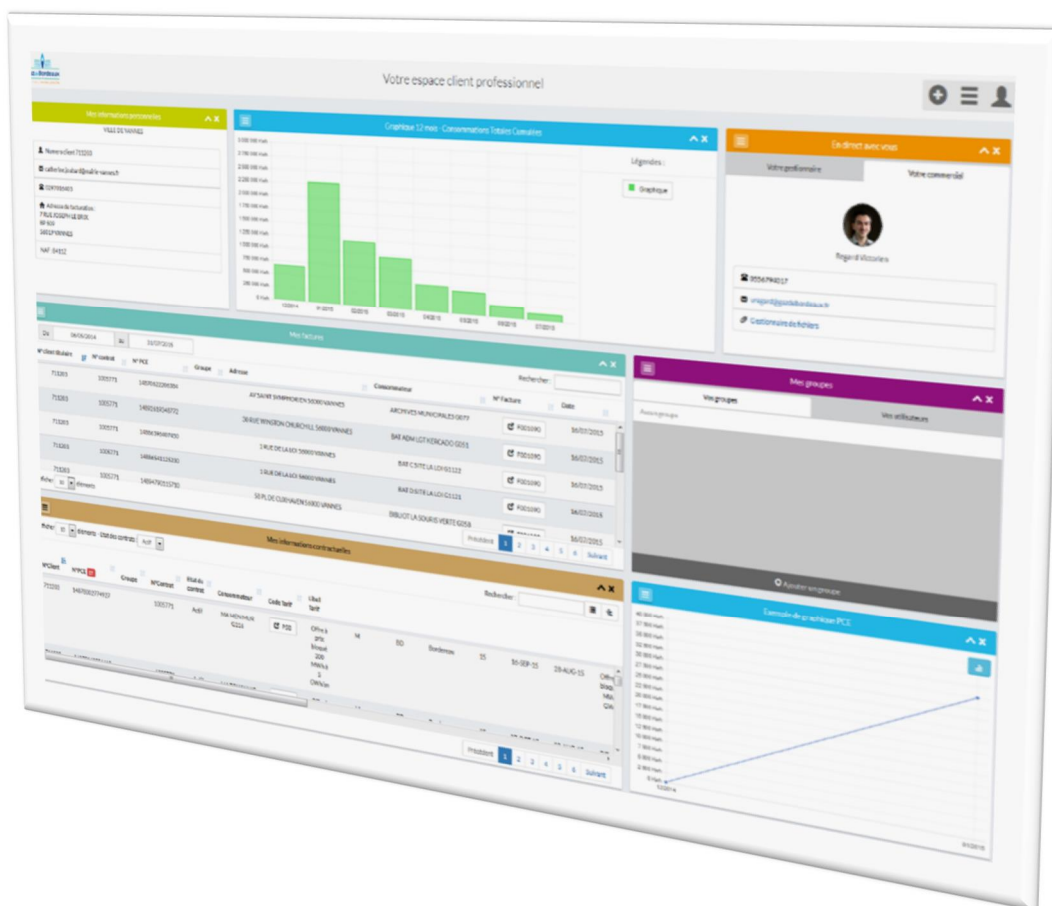
* Point De Livraison

Les pénalités sont cumulables mais ne pourront toutefois pas représenter plus de cinquante (50) % de la facturation globale annuelle hors TVA réglé par le membre au titulaire.

3 - Suivi énergie

☞ Compte en ligne

Afin de suivre vos consommations de gaz naturel, télécharger vos factures en format PDF, vous disposez d'un accès à l'outil en ligne de GAZ DE BORDEAUX : **EXTRANET CLIENT**.



Les identifiants de connections vous sont transmis après inscription sur le site : <https://services.gaz-de-bordeaux.fr/pros/>

Si vous êtes déjà titulaire d'un compte en ligne chez GAZ DE BORDEAUX, votre historique de facturation est conservé ainsi que vos identifiants

4- QUI CONTACTER



Yonne
SDEY
Emeline RIMBAULT
03 86 52 02 27
e.rimbault@sdey.fr



Côte d'Or
SICECO
Nathalie RONOT
03 80 50 85 02
achats-energie@siceco.fr



Nièvre
SIEEEN
Jérémie FOURAGE
03 86 59 76 90
jeremie.fourage@sieeen.fr



Saône et Loire
SYDES
Jennifer PUGET
03 85 21 91 00
jpuget@sydesl.fr